

RÉGIME DE PRÉVOYANCE CONVENTIONNEL DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ACTUALITÉS

15 OCTOBRE 2024

ACTUALITÉS

Ce document présente les évolutions en santé et prévoyance :

- Liées aux textes déjà publiés
- Evoquées dans le cadre du projet de loi des finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2025
- Indiquées dans différents documents parus récemment

EVOLUTIONS CONNUES

Convention médicale

- Essentiellement hausse du tarif de la consultation de généraliste secteur 1 et OPTAM
- Détail et impact présentés en septembre :
 - + 0,5% à + 0,7% pour les actifs
 - + 0,3% à + 0,4% pour les anciens salariés

Convention dentaire

- Hausse du tarif des soins de 4% et développement du dispositif « génération sans caries »
- Impact estimatif de + 0,1%

Réforme des retraites

- Conservation de salariés plus âgés dans le contrat des actifs
- Impact moyen de + 0,3% pour les complémentaires santé

EVOLUTIONS CONNUES

Mon soutien psy

- Hausse des tarifs et du nombre de séances
- Adhésion de 500 psychologues par mois depuis juillet selon la CNAM
- Il y aurait début octobre plus de 3 500 psychologues dans le dispositif

Au global, ces évolutions représentent une hausse des prestations de l'ordre de :

- + 1% à + 1,2% pour les actifs
- + 0,7% à + 0,8% pour les anciens salariés

PLF ET PLFSS

Un ONDAM en hausse de 2,8% porté par des mesures impactant la santé et la prévoyance

Impact des économies envisagées	3,8 milliards d'€
dont maîtrise des prix des produits de santé, et des volumes	1,4 milliards d'€
dont hausse du ticket modérateur	1,1 milliards d'€
dont optimisations des achats à l'hôpital	0,7 milliard d'€
dont indemnités journalières (baisse du plafond)	0,6 milliard d'€

Maîtrise des prix et volumes

- Biologie, radiologie, transports, dispositifs médicaux, fraude...

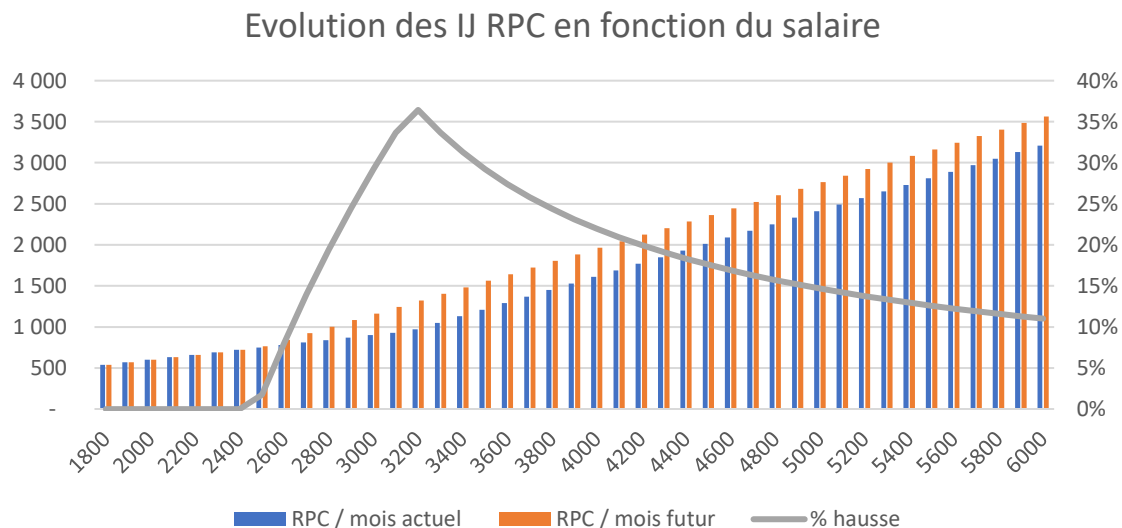
Hausse du ticket modérateur TM

- Les mesures précises ne sont pas intégrées dans la Loi et devraient être mises en œuvre par décrets
 - Sont évoquées par ailleurs une hausse du TM pour les consultations des médecins, des sages femmes...
- 1,1 milliard d'euros représentent environ 3% des prestations des complémentaires santé

PLF ET PLFSS

Baisse des indemnités journalières (IJ) maladie de la Sécurité sociale

- Actuellement, les IJ sont égales à 50% du salaire moyen des 3 derniers mois plafonné à 1,8 SMIC (3 180 €)
- Le plafond pourrait passer à 1,4 SMIC (2 474 €)
- Un impact variable selon les salaires



- Pour le RPC, une hausse des prestations d'environ 3 M€ (5 à 6% des cotisations nettes)

AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE

Un rapport de l'IGF et de l'IGAS paru début septembre évoque des pistes visant à limiter la hausse du coût des ALD pour la Sécurité sociale

- Ce rapport évoque des pistes à court terme et moyen terme

A court terme, des pistes pour réaliser 500 M€ d'économies dès 2025

- Evolution des franchises sur les transports de patients
 - Gain de 90 à 120 M€ / charge pour les patients
- Assujettissement total ou partiel à l'impôt sur le revenu des indemnités journalières de la Sécurité sociale des patients en ALD
 - Gain de 300 à 600 M€ / charge pour les patients
- Fin de l'exonération du ticket modérateur sur certains actes et produits tels que les médicaments « à service médical rendu faible », les cures thermales ou encore des médicaments non spécifiques à l'ALD
 - Gain de 148 M€ / charge de +0,4% pour les complémentaires santé

RAPPORT DU SÉNAT SUR LES HAUSSES DE COTISATIONS DES OCAM

Un rapport du sénat du 26 septembre évoque notamment des pistes pour limiter le coût des complémentaires santé

Pistes à court terme

- Limitation du remboursement des lunettes à 1 paire tous les 3 ans au lieu de 2
 - Gain évoqué de 600 M€ pour les complémentaires santé dans le rapport, soit environ 1,7% des prestations en moyenne
- Sortie de la médecine douce des contrats responsables

Pistes à moyen terme

- Redéfinition du socle de base des contrats responsables
 - Au-delà de ce socle, des options à souscription facultative avec taxe de 20,27%
- Renforcer la solidarité intergénérationnelle, dans le but notamment de renforcer les mécanismes de plafonnement de cotisations pour les personnes âgées
 - Est évoqué le modèle de la fonction publique

AUTRES MESURES

Autres évolutions en discussion

- Hausse des tarifs des professions paramédicales
- 100% santé pour les prothèses capillaires et les fauteuils roulants

EVOLUTION DU PMSS

L'évolution du PMSS en 2025 :

- Elle est réglementairement déterminée sur les indices publiés dans le Rapport Economique Social et Financier (RESF) annexé au projet de Loi des finances
- Déterminée sur l'évolution de la rémunération soumise à cotisations sociales des salariés du secteur marchand non agricole (SMPT)
 - Estimation pour l'année courante + ou – régularisation de l'année antérieure
- Le RESF 2025 prévoit un SMPT 2024 en hausse de 2,8% mais ne présente pas la hausse 2023 pour déterminer la régularisation
- Le rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale publié hier indique une régularisation de -1,2 point sur 2023
- Sur ces bases, la plafond de la Sécurité sociale évoluerait de 1,6% au 1/1/2025 (PMSS de 3 925 €)